


- Sont nommés : suppléants Monsieur LABOUREL Marc
Madame MARC Régine


- En remplacement de Monsieur ZANIN Patrick
Monsieur DORGET Jean-Pierre

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les Affaires régionales de Lorraine, le Préfet du département des Vosges et le Chef de l'antenne de Nancy de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au bulletin officiel de la région Lorraine, ainsi qu'au recueil des actes administratifs la préfecture du département.

POUR COPIE CONFORME A L'ORIGINAL
Pour le Préfet,
L'Acte. Inée
Chef du Pôle de Coordination Régionale


Béatrice PRADAYROL-MARTINELLI

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE


Pour le Préfet de la Région Lorraine
Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Chantal CASTELNOT

